



Commune de Saint-Jeures (43)



RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

5a1

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE



Plan Local d'Urbanisme

Arrêté le 28 février 2025

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 28 février 2025

Approbation le : ...

Révisions et modifications :

...

bioinsight -

REALITES Urbanisme et Aménagement
34, Rue Georges Plasse - 42300 Roanne
Tél : 04 77 67 83 06 info@realites-be.fr
www.realites-be.fr



TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'UTILISATION DU SOL

I - Servitudes relatives à la conservation du patrimoine

B - Patrimoine culturel

NOM DE LA SERVITUDE	REFERENCE DES TEXTES PERMETTANT D'INSTITUER LA S.U.P.	ACTE L'AYANT INSTITUE	SERVICE RESPONSABLE DE LA S.U.P.
a) <u>Monuments historiques</u> Servitude de protection des monuments historiques AC1 - Menhir - Château de Salcrup - Château des Changeas - Château de la Borie (situé sur la commune de Chenereilles mais périmètre déborde sur St Jeures)	Articles L 621-1 à L 621-33 du Code du Patrimoine	<u>Inventaire M.H. :</u> <u>5 janvier 1989</u> <u>31 décembre 1996</u> <u>10 février 1997</u> <u>Classement M.H. :</u> <u>20 juillet 1972</u>	Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'UTILISATION DU SOL

I - Servitudes relatives à la conservation du patrimoine

A - Patrimoine naturel

NOM DE LA SERVITUDE	REFERENCE DES TEXTES PERMETTANT D'INSTITUER LA S.U.P.	ACTE L'AYANT INSTITUE	SERVICE RESPONSABLE DE LA S.U.P.
c) <u>Eaux</u> Servitudes attachées à la protection des eaux potables et résultant de l'instauration des périmètres de protection des eaux potables (souterraines ou superficielles) AS1 - Source "La Viallette" - Sources "Couquet 2" - Forage de "Deux Raves" - Prise d'eau potable des barrages de Lavalette et de la Chapelette - Captage "Couquet 1" - Captage "Viallette 1" et "Viallette 2"	Articles L 1321-1 à 10 et R 1321-1 à 66 et suivants du Code de la Santé Publique Articles L 211-1, L 214-1 à L 214-6, L 215-13 du Code de l'Environnement	A.P. du 1er décembre 1965 A.P. n° 1D4-87-520 du 17 septembre 1987 A.P. n° 1D4-89-294 du 1er juin 1989 A.I.P.ARS/DT43/2011/ 111 du 10 août 2011 Arrêté ARS/DD43/2017/ 06 du 27 juillet 2017 Arrêté ARS/DD43/2017/ 08 du 27 juillet 201	AGENCE REGIONALE DE SANTE D'AUVERGNE Délégation Territoriale de la Haute-Loire

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'UTILISATION DU SOL

II - Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

A - Energie

NOM DE LA SERVITUDE	REFERENCE DES TEXTES PERMETTANT D'INSTITUER LA S.U.P.	ACTE L'AYANT INSTITUE	SERVICE RESPONSABLE DE LA S.U.P.
<p>a) <u>Electricité</u></p> <p>Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques</p> <p>I4</p> <p>- Ligne 63 000 Volts Salettes - Yssingeaux 1</p> <p>- Ligne 63 000 Volts Salettes - Yssingeaux 2</p>	Article 12 modifié de la loi du 15.06.1906. Article 298 de la loi des finances du 13.07.1925 Article 35 de la loi 46.628 du 08.04.1946 modifiée Article 25 du décret 64.481 du 23.01.1964	Mise en service en 1959 Mise en service en 1985	R.T.E. LYON

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'UTILISATION DU SOL

II - Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

E - Télécommunications

NOM DE LA SERVITUDE	REFERENCE DES TEXTES PERMETTANT D'INSTITUER LA S.U.P.	ACTE L'AYANT INSTITUE	SERVICE RESPONSABLE DE LA S.U.P.
<p>Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques concernant l'établissement, l'entretien et le fonctionnement des lignes et des installations de télécommunications (lignes et installations téléphoniques et télégraphiques).</p> <p>PT 3</p> <ul style="list-style-type: none"> - Câble RG 43 67G1 Tronçon Yssingeaux - St Jeures - Câble FO n° RG 43 067 Yssingeaux - Le Chambon sur Lignon 	Articles L 48 du Code des Postes et Télécommunications.		FRANCE-TELECOM Pôle DICT B.P. 329 83007 DRAGUIGNAN